

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2017

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-sept le trente juin à huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**61 BIS / 65 AVENUE
PASTEUR,
CADASTRE
SECTION G N° 45 :
CESSION DES LOTS
1 ET 2 ET DE TOUS
DROITS Y
AFFERENTS A LA
SCI 4G – ANNULE
ET REMPLACE LA
DELIBERATION N°
D153/16 DU 7
DECEMBRE 2016.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Patrick CARROUER, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Patrick CARROUER, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Madeline DA SILVA par Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Jean DESLANDES par Françoise BALTEL, Malika DJERBOUA par Christine MADRELLE, Claude ERMOGENI par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIPIER par Johanna BERREBI, Irina SCHAPIRA par Valérie LEBAS, Marlene UZAN par Arnold BAC, Sandie VESVRE par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE :

Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D101_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

OBJET : 61 BIS / 65 AVENUE PASTEUR, CADASTRE SECTION G n° 45 : CESSIION DES LOTS 1 ET 2 ET DE TOUS DROITS Y AFFERENTS A LA SCI 4G – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° D153/16 DU 7 DECEMBRE 2016.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2007 ; modifié par délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2012,

CONSIDERANT que la Ville des Lilas est copropriétaire de sol avec la SCI 4G, représentée par Monsieur Jean-Jacques GAMBARO, de la parcelle cadastrée section G n° 45,

CONSIDERANT que les lots 1 et 2 sont propriété de la Ville, et que le lot 3 appartient à la SCI 4G,

CONSIDERANT que la Ville des Lilas et la SCI 4G sont seules propriétaires de cette parcelle,

CONSIDERANT que la SCI 4G a déposé un permis de construire en 2015 n°093 045 15B0006, pour un projet prévoyant la réalisation de 39 logements pour une surface de 2 478 m² et un commerce en rez-de-chaussée de 149 m²,

CONSIDERANT que l'avis des Domaines rendu le 26/05/2016 portait sur les droits à construire sur l'ensemble du terrain,

CONSIDERANT qu'un avis des Domaines rectificatif a été rendu le 31 mai 2017 afin de préciser que la cession porte sur les lots 1 et 2 et de tous droits à construire y afférents, ce qui nécessite d'annuler et remplacer la délibération n° D153/16 du Conseil municipal du 7 décembre 2016,

CONSIDERANT l'accord des parties sur le montant de la transaction, à savoir 943 272 € HT, ce qui reste inchangé,

CONSIDERANT que les autres conditions restent également inchangées, y compris sur la demande de la SCI 4G portant sur le règlement de cette somme en deux fois, sans intérêt : 50% à la signature de l'acte authentique, et 50% un an après la signature de cet acte, avec pour garantie : soit privilège de vendeur et action résolutoire, soit caution bancaire,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis des Domaines,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : ANNULE ET REMPLACE la délibération n° D153/16 du Conseil municipal du 7 décembre 2016.

ARTICLE 2 : AUTORISE la cession des lots 1 et 2 et de tous droits à construire y afférents sur le terrain situé 61 bis / 65 avenue Pasteur aux Lilas, cadastré G n°45, par la Ville des Lilas à la SCI 4G représentée par Monsieur Jean-Jacques GAMBARO, 15 boulevard de la Liberté, 93260 LES LILAS.

ARTICLE 3 : DIT que cette cession des lots 1 et 2 et de tous droits à construire y afférents sera réalisée au prix de 943 272 € HT.

ARTICLE 4 : AUTORISE le règlement de la somme de 943 272 € HT par la SCI 4G en deux fois sans intérêt : 50% à la signature de l'acte authentique, et 50% un an après la signature de cet acte, avec pour garantie : soit privilège de vendeur et action résolutoire, soit caution bancaire.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D101_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ladite cession.

ARTICLE 6 : **DIT** que la recette correspondante sera inscrite sur les crédits ouverts au budget en cours.

ARTICLE 7 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au Trésorier municipal des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **05 JUL. 2017**
- et de son affichage le **05 JUL. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

35 Voix pour
Voix contre
Abstentions
Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D101_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

